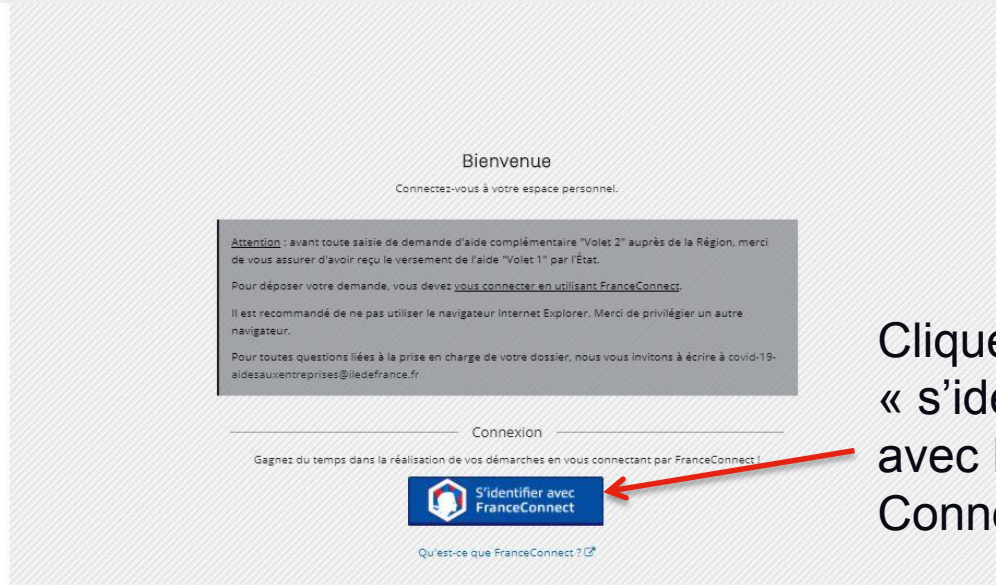




DÉPÔT DE DOSSIER - VOILET 2 DU FONDS DE SOLIDARITÉ

1. Se connecter à la plateforme

- Cliquer sur le lien avec un navigateur autre qu'Internet Explorer
- La page suivante s'ouvre :



Cliquez sur
« s'identifier
avec France
Connect »

1. Se connecter à la plateforme

Identifiez vous sur **Portail Fonds de solidarité pour les TPE et indépendants - Île-de-France** avec

vos compte :



Cliquez sur l'icône
« impôts.gouv.fr »

1. Se connecter à la plateforme

Je me connecte avec mon compte impots.gouv.fr

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

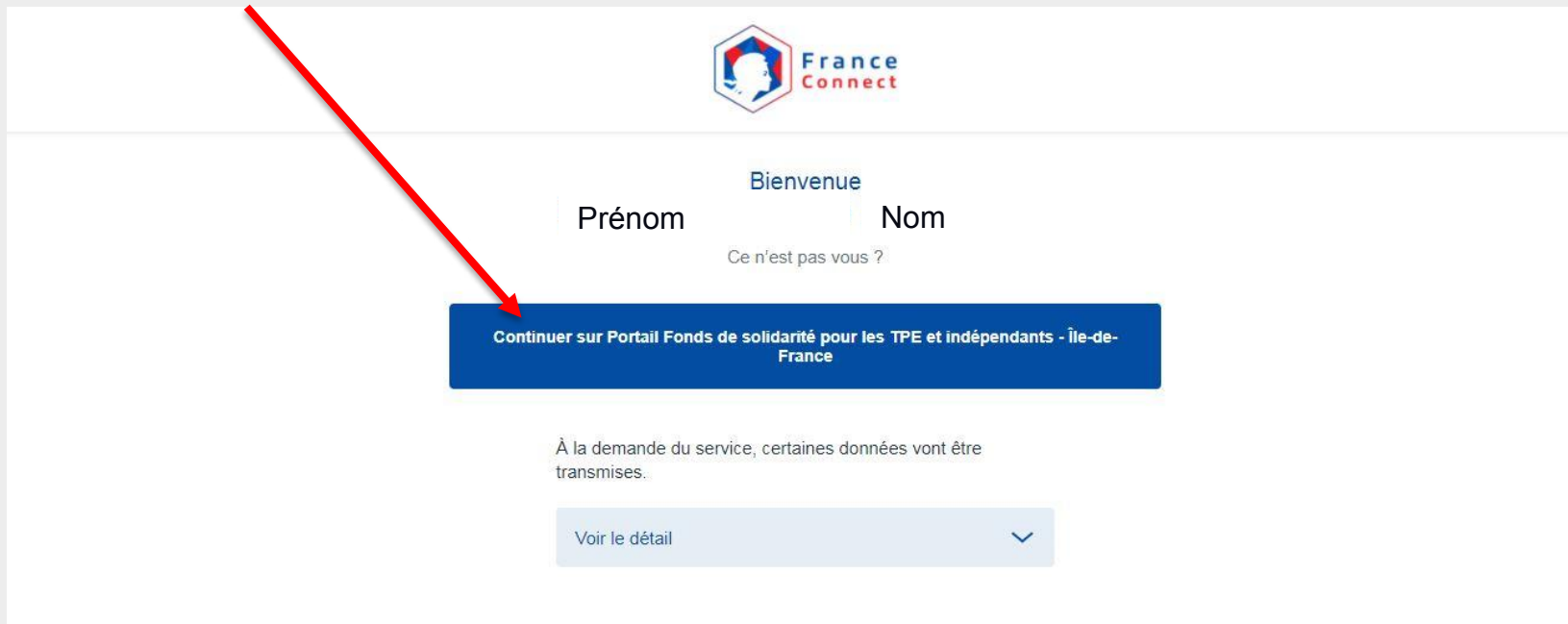
Aide

- + Où trouver votre numéro fiscal ?
- + Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?
- + Se connecter avec FranceConnect
- + Gestion des cookies

Renseignez votre numéro fiscal et mot de passe des impôts

2. S'identifier

Cliquez sur « **continuer sur Portail des aides – MGDIS** »
pour vous rendre sur le formulaire de demande



The screenshot shows the France Connect login interface. At the top center is the France Connect logo, which consists of a stylized map of France in blue and red, with the text 'France Connect' to its right. Below the logo, the word 'Bienvenue' is displayed in blue. Underneath, there are two input fields: 'Prénom' on the left and 'Nom' on the right. Below these fields is a link that says 'Ce n'est pas vous ?'. A prominent blue button with white text is centered below the login fields. A red arrow points from the text 'continuer sur Portail des aides – MGDIS' in the instruction above to this button. Below the button, there is a small text block: 'À la demande du service, certaines données vont être transmises.' and a light blue button with the text 'Voir le détail' and a downward-pointing chevron icon.

France
Connect

Bienvenue

Prénom Nom

Ce n'est pas vous ?

Continuer sur Portail Fonds de solidarité pour les TPE et indépendants - Île-de-France

À la demande du service, certaines données vont être transmises.

Voir le détail

2. S'identifier

Espace personnel

Votre espace personnel : un accès rapide à vos demandes d'aide. Pour toutes questions liées à la prise en charge de votre dossier, nous vous invitons à écrire à covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

Mes services




Mes demandes d'aide


[Déposer une demande d'aide](#)

[Suivre mes demandes d'aide](#)

Cliquez sur «déposer
une demande d'aide »

2. S'identifier

 **GOUVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Région
île de France**

Fonds de solidarité pour les TPE

Espace personnel Déposer une demande d'aide

Prénom Nom

Choix du téléservice

Vous pouvez sélectionner un téléservice parmi la liste des téléseervices disponibles.

Recherche par libellé

Filtrer par famille de tiers

☰ Liste des téléseervices

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19

Page(s) : 1 de 1

Cliquez sur «Fonds de solidarité»

2. S'identifier

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Préambule



Préambule

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19

Dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics pour soutenir les entreprises touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19, une aide peut-être accordée sur instruction de la Région aux entreprises en complément de l'aide Volet 1 d'un montant maximum de 1500€ attribuée par le Fonds de Solidarité National.

Seules les entreprises ayant bénéficié de l'aide Volet 1 pourront bénéficier de ce second volet.

Cette aide pourra être accordée si l'entreprise demandeuse respecte les conditions définies dans l'article 4 du décret [n°2020-371 du 30 mars](#).

La demande d'aide supplémentaire pourra être effectuée à partir du 15 avril 2020.

Rappel des conditions d'attribution du volet 2 issues du décret

Article 4

Les entreprises mentionnées à l'article 1er du présent décret peuvent bénéficier d'une aide complémentaire lorsqu'elles remplissent les conditions suivantes au jour de la demande :

1° Elles ont bénéficié de l'aide prévue à l'article 3 ou de l'aide prévue à l'article 3-2 ;

Suivant 

Cliquez sur
suivant

 Assistance

2. S'identifier – vérifier son éligibilité

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Critères d'éligibilité



Critères d'éligibilité

Précédent Suivant

Vérifiez votre éligibilité en renseignant les critères ci-après.

Employer, au 1er mars 2020, au moins un salarié en contrat à durée indéterminée ou déterminée * Oui Non

Avoir subi un refus ou une absence de réponse dans un délai de 10 jours pour une demande d'un prêt de trésorerie de la part d'une banque dont vous êtes client. * Oui Non

Saisissez la référence de votre demande d'aide Volet 1 OU le code SIREN de votre entreprise *

Renseignez votre SIREN ou la référence du volet 1 dont vous avez été bénéficiaire

2. S'identifier

1
Préambule

2
Critères d'éligibilité

3
Votre identité

4
Votre dossier

5
Récapitulatif

Votre identité

← Précédent

Suivant →

Vous trouverez ci-dessous vos informations d'identité récupérées depuis votre compte "Espace particulier" d'impots.gouv.fr, transmises à travers le service FranceConnect.

• Généralités

Je suis un *

Domicilié(e) En France À l'étranger

• Mes informations personnelles

Nom complet *

Adresse électronique


Date de naissance * 

Téléphone *

Renseignez votre
identité




2. S'identifier

 Votre adresse

Veuillez renseigner votre adresse

Vous êtes domicilié : **En France**

Monsieur



adresse.data.gouv.fr

Trouver une adresse...


Adresse *

Code postal / Ville *

Renseignez votre
adresse



3. Déposer son dossier

 Informations déclarées dans le cadre du volet 1

[Précédent](#) [Suivant](#)

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant la structure que vous représentez, déclarées dans le cadre de la demande d'aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1).

- Données complémentaires

Suite à votre consentement lors du dépôt de votre demande d'une aide financière exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1), les informations ci-dessous ont été transmises par la DGFiP, comme le permet le **décret n° 2019-31 du 18 janvier 2019** relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre des démarches administratives et à l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance.

- Informations relatives au versement de l'aide du volet 1

N° de dossiers DGFiP	Référence volet 1
Période (mois)	mars-VOLET1

- Votre structure

SIREN	Information pré-remplie
Raison sociale	Information pré-remplie

Suite à votre identification par volet 1 vos informations transmises par les impôts, sur ce formulaire, seront en « **lecture seule** » veuillez à bien vérifier leur validité



3. Déposer son dossier (prêt bancaire)

Informations relatives au refus du prêt bancaire de trésorerie

Précédent Suivant

• Votre demande de prêt bancaire

Comme preuve que vous remplissez les conditions d'attribution, veuillez fournir les informations financières ci-dessous :

• Informations concernant la banque

Nom de la banque *

Nom de votre interlocuteur bancaire *

Courriel de votre interlocuteur bancaire *

• Informations concernant l'entreprise

Avez-vous créé votre entreprise depuis moins d'un an ? * Oui Non

Fonction dans l'entreprise

Décrivez succinctement le poste que vous occupez dans la TPE

• Informations concernant le prêt bancaire

Montant du prêt bancaire de trésorerie demandé * €

Réponse de la banque * Veuillez sélectionner une valeur

Si oui, renseignez votre CA mensuel moyen
Si non, renseignez votre CA 2019

Choix possibles :

- Demande refusée
- Absence de réponse (dans ce cas précisez la date de demande)

3. Déposer son dossier (situation de trésorerie)

 Situation financière de votre structure

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

- Mesure de la tension de trésorerie

Veuillez saisir un plan de trésorerie simplifié.

- Plan de trésorerie simplifié

Solde courant à la date de la demande *

Total des disponibilités de l'ensemble des soldes courants de votre entreprise à la date de la demande en prenant compte de l'attribution éventuelle de l'aide Volet 1.

Prévisionnel de recettes pour les 30 prochains jours * €

En prenant en compte l'ensemble des aides et subventions des aides à percevoir sur la période

Prévisionnel de dépenses pour les 30 prochains jours *

Les dépenses incluent les charges fixes de fluides et de loyers commerciaux pour mars et avril, même reportées (mais non annulées), ainsi que les charges sociales et les impositions fiscales

Situation de votre structure *

Complément d'information que vous souhaitez apporter sur la situation de votre entreprise ainsi que sur les démarches éventuellement engagées pour consolider la trésorerie de votre entreprise.

Remplissez le plan de trésorerie simplifié

4. Finaliser sa demande

Vous pouvez cliquer ici et télécharger votre récapitulatif

Ne pas oublier de cocher cette case

Récapitulatif et Déclaration sur l'honneur

Précédent

Récapitulatif des informations saisies

* Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées. Je suis informé que des contrôles pourront être effectués a posteriori et qu'une fausse déclaration conduira mon entreprise au remboursement des sommes indûment perçues et l'exposera à des poursuites pour détournement de fonds publics. Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité au volet complémentaire du fonds de solidarité :

- Avoir déjà bénéficié de l'aide du fonds de solidarité allant jusqu'à 1 500 euros, prévue à l'article 3 ou à l'article 3-2 du décret
- Avoir employé, au 1er mars 2020, au moins un salarié en contrat à durée indéterminée ou déterminée
- Avoir une situation financière caractérisée par un solde négatif entre, d'une part, votre actif disponible et, d'autre part, les dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020
- Avoir effectué depuis le 1er mars 2020 une demande de prêt de trésorerie d'un montant raisonnable auprès d'une banque dont elle était cliente à cette date, qui a été refusée ou est restée sans réponse passé un délai de dix jours

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du [règlement des aides](#).
Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Précédent

Transmettre

Finalisez en cliquant sur transmettre – vous aller recevoir un mail de confirmation de dépôt

Comment suivre ma demande ?

Dans votre espace personnel :

- Le statut de votre demande est « **Instruction en attente** » et « **Instruction terminée** », votre demande est à l'étude.
- Le statut de votre demande est « **Votée** », vous devriez recevoir une notification de décision sous les 24h. Merci de vérifier dans vos courriers indésirables.
- Le statut de votre demande est « **Soldée** ». Le paiement de votre subvention est en cours.
- Le statut de votre demande est « **Clôturée** ». La demande a été traitée.
- Le délai de traitement est d'environ **10 jours** pour les dossiers n'appelant pas de demande de précisions particulières

Ma demande a-t-elle été prise en compte ?

- Vous avez normalement reçu une preuve de dépôt de la demande.
- Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à :
 - vérifier dans vos courriers indésirables ;
 - vérifier la véracité de votre adresse e-mail dans votre espace personnel.

J'ai fait une erreur sur mon dossier, que faire ?

- En cas d'erreur vous devez redéposer une demande. La modification n'est pas possible.
- Nous vous invitons à écrire à covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr, en communiquant votre numéro de première demande. La 1^{ère} demande fera l'objet d'une clôture. Vous recevrez pour cette dernière une notification d'avis défavorable et pourrez déposer une nouvelle demande.

Comment est calculé le nombre de salariés ?

- Pour être éligible au volet régional, il est nécessaire que votre entreprise emploie un salarié, en CDD ou CDI, quelle que soit **sa quotité de travail** au 1er mars.
- Sont aussi considérés comme effectif salarié :
 - Les contrats d'apprentissage ;
 - Les contrats uniques d'insertion ;
 - Les contrats initiatives emploi ;
 - Les contrats d'accompagnement ;
 - Les contrats de professionnalisation ;
 - Les CDD en remplacement d'un salarié absent ou en formation professionnelle ;
 - Les fonctionnaires en détachement (dans leur structure d'accueil).

Qu'est ce qu'un solde négatif ?

- La différence entre le solde courant à date (les disponibilités bancaires) et les charges prévisionnelles sur les 30 prochains jours, doit être négative. L'entreprise n'a pas assez de ressources pour payer ses charges (pas de prise en compte des décalages dont l'entreprise a pu bénéficier)

Comment remplir mon plan de trésorerie ?

- **Le solde courant** : Il s'agit de toutes les ressources immédiatement disponibles de votre entreprise à la date de la demande, de toutes vos disponibilités financières mobilisables pour faire face à vos paiements.
- **Le prévisionnel de recettes** : Au titre du plan de trésorerie à 30 jours, il vous est demandé d'indiquer les ressources éventuelles, de toute nature dont votre entreprise pourrait bénéficier sur cette période, notamment les versements que vous pourriez obtenir au titre du remboursement des salaires en activité partielle ou du fonds de solidarité volet 1. Ces éléments sont utilisés à titre d'information
- **Le prévisionnel de charges** : Ce prévisionnel de charges doit inclure l'ensemble de vos dettes exigibles à trente jours et vos charges fixes dues au titre de mars et avril 2020, mêmes reportées mais non annulées. Ainsi, vous pouvez inclure les salaires, les charges relatives aux fluides (eau gaz électricité) les loyers commerciaux et professionnels de mars et d'avril 2020, les cotisations sociales et les impositions exigibles

Vos contacts

covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

